



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM

Domaine de direction Immigration et intégration
en coordination avec la Direction consulaire du Département
fédéral des affaires étrangères DFAE



Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas
par les représentations suisses à
l'étranger

Troisième trimestre 2015

3003 Berne-Wabern, 20 novembre 2015

L'essentiel en bref

Période	Demandes	Évolution	Visas délivrés	Visas refusés	Proportion de refus ¹
III/2013	168'569		161'702	6'867	4.7 %
III/2014	154'989	- 13'580 (- 8.1 %)	146'657	8'332	6.3 %
III/2015	153'243	- 1'746 (- 1.1 %)	144'107	9'136	7.0 %

- Durant le troisième trimestre 2015, les représentations suisses ont reçu légèrement moins de demandes de visas qu'au cours de la même période de l'an dernier (- 1,1 %).
- Ce recul est dû, d'une part, à la forte baisse des demandes en Russie et, d'autre part, à l'exemption de visa pour les ressortissants des Émirats arabes unis, en vigueur depuis mai 2015.
- Au troisième trimestre, le plus grand nombre de visas a été délivrés à des ressortissants chinois (au deuxième trimestre : Inde).
- Cette année, pour la première fois, l'Iran figure dans la liste des dix pays dont proviennent le plus de demandes.
- La proportion des demandes rejetées a augmenté de 0,7 point par rapport à la même période de l'an dernier pour atteindre 7,0 %.
- En chiffres absolus, le plus grand nombre de demandes rejetées émane de ressortissants indiens, kosovars et syriens.

Brève analyse des évolutions actuelles

Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

Informations générales

- Au troisième trimestre, le nombre de demandes a légèrement reculé par rapport à la même période de l'an dernier. Il était en revanche en augmentation pour les deux premiers trimestres de 2015, toujours par rapport à l'an dernier (1^{er} trimestre : + 5,0 %, 2^e trimestre : + 9,4 %, cf. 1.2).
- Par rapport au deuxième trimestre 2015, le nombre de demandes de visa est en nette baisse (- 26 %). Cette évolution s'explique notamment par la fin de la période où les Indiens font du tourisme (- 41 076 demandes par rapport au 2^e trimestre, cf. 1.2, 1.6).
- La proportion de demandes rejetées atteint 7,0 % au troisième trimestre. Elle est plus élevée qu'au deuxième trimestre (5,1 %) mais moins élevée qu'au premier trimestre (7,8 %). Pour les neuf premiers mois de l'année, elle est de 6,4 %. Au vu de ces variations saisonnières, il faudra continuer de suivre l'évolution de ce taux (cf. 1.1).

¹ Proportion des visas Schengen refusés par rapport à l'ensemble des demandes de visa Schengen. Les visas nationaux de la catégorie D ne sont pas inclus.

- Les demandes des ressortissants chinois et indiens sont les plus nombreuses, et de loin. C'est également dans ces deux pays que se trouvent les quatre représentations ayant enregistré le plus grand nombre de demandes.
Au troisième trimestre, à l'inverse du deuxième, c'est en Chine et non plus en Inde qu'on a le plus de demandes, parce que les Chinois voyagent davantage de juin à août, alors que les Indiens préfèrent les mois d'avril à juin (cf. 1.3 et 1.5).
- La liste des dix pays dont proviennent le plus de demandes reste presque inchangée par rapport à la même période de l'an dernier. Les sept premières positions sont les mêmes qu'en 2014. Apparaissent désormais aussi sur cette liste l'Iran et – comme déjà au deuxième trimestre – les Philippines (cf. 1.5).
- Les visas à validité territoriale limitée (VTL) sont délivrés principalement parce que le document de voyage présenté n'est pas reconnu par tous les États Schengen (les documents de voyage kosovars ne sont par exemple pas reconnus par l'Espagne). Au troisième trimestre 2015, 84 % des visas VTL ont été délivrés pour cette raison.
Le nombre de visas VTL délivrés est en diminution par rapport à la même période de l'an dernier. Les chiffres de 2014 étaient plus élevés à cause du traitement des dernières demandes pendantes suite à l'abrogation, en novembre 2013, de la directive relative à l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens (cf. 1.2).

Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.6)

- On constate une augmentation des demandes de visa de ressortissants **chinois** (+ 7,9 % par rapport à la même période de l'an dernier). La tendance déjà observée au trimestre dernier se poursuit (2^e trimestre 2015 : + 5,0 %). Pour des motifs saisonniers, les demandes de ressortissants chinois ont aussi nettement augmenté par rapport au deuxième trimestre 2015 (+ 8650 demandes, + 33 %).

Certains de nos partenaires Schengen enregistrent une nouvelle fois des augmentations plus marquées que la Suisse par rapport à la même période de l'an dernier : Autriche + 49 %, France + 33 % et Allemagne + 15 %.

L'augmentation des demandes de visa connaît cependant des variations régionales. Le nombre de demandes augmente considérablement, par rapport à la même période de l'an dernier, dans les représentations de Shanghai (+ 18,9 %) et de Guangzhou (+ 21,5 %), alors qu'on observe un léger recul à Beijing (- 3 %). Dans la capitale, ce sont notamment les voyages de groupes qui sont en diminution. Dans l'agglomération de Shanghai, un centre économique et financier important, de même que dans le Sud de la Chine, on trouve un nombre croissant de Chinois ayant un bon niveau de formation et qui peuvent se permettre de voyager en Europe.

Les conclusions que l'on peut tirer de ces chiffres pour le tourisme en Suisse sont cependant limitées. Les entrées (+ 39 %) et les nuitées (+ 37 %) de touristes chinois en Suisse continuent ainsi d'augmenter sensiblement par rapport à l'an dernier (comparaison juillet et août 2015 avec la même période de l'an dernier).

Depuis octobre 2014, dans le cadre d'un projet pilote, les personnes qui souhaitent obtenir un visa Schengen en Chine pour un *voyage d'affaires* ou de *formation* sont dispensées de présenter une attestation de réservation d'hébergement à l'hôtel ou de billet d'avion. La Commission européenne prévoit d'évaluer ce projet lors de la séance du groupe de travail compétent le 18 novembre 2015. Si l'évaluation est majoritairement positive, la Commission

proposera que la possibilité de renoncer à exiger la présentation d'une réservation d'hôtel ou d'un billet d'avion soit aussi examinée pour tous les autres pays soumis à l'obligation de visa.

- Pour les ressortissants **indiens**, le nombre de demandes de visa a aussi augmenté par rapport au troisième trimestre de l'an dernier, même si l'augmentation de + 9,8 % est moins marquée que lors du premier semestre de 2015 (1^{er} trimestre : + 31,4 %, 2^e trimestre : + 25,4 % par rapport à l'an dernier). L'augmentation est clairement due à une demande croissante de visas à des fins touristiques.

Cette hausse, qui se poursuit depuis le début de l'année, s'explique par la situation économique de l'Inde, qui continue d'être bonne, et par l'évolution favorable du cours de la roupie indienne par rapport à l'euro et au franc suisse. La Suisse reste par ailleurs un pays très apprécié par les touristes indiens.

Les demandes de visa ont aussi augmenté par rapport à la même période de l'an dernier en France (+ 25,5 %), en Autriche (+ 19 %) et en Allemagne (+ 4,8 %).

- Les demandes de visa présentées par des ressortissants **russes** ont continué à diminuer au troisième trimestre 2015 par rapport à la même période de l'an dernier (- 2'571 demandes, - 22,7 %). Le recul le plus marqué concerne les demandes de visa à des fins touristiques. Le recul est nettement moins marqué pour les voyages d'affaires et, en particulier, pour la visite à des parents.

Une évolution similaire est constatée en Autriche (- 32 %), en France (- 30 %) et en Allemagne (- 22 %).

- Au troisième trimestre 2015, les ressortissants d'**Arabie saoudite** ont déposé davantage de demandes de visa que durant le troisième trimestre de l'an dernier (+ 236 demandes, + 4,5 %). On note par ailleurs une augmentation marquée du nombre d'entrées en Suisse (+ 52 %) et des nuitées (+ 50 %) par rapport à l'an dernier (comparaison juillet et août 2015 avec la même période de l'an dernier). Ces chiffres témoignent de la poursuite d'une tendance observée depuis plusieurs mois déjà. L'évolution s'explique essentiellement par la conjonction de la principale période de voyage (vacances scolaires d'été) et des deux grandes fêtes musulmanes.

Les pays voisins de la Suisse ont enregistré une hausse des demandes de visa encore plus marquée : France + 32,6 %, Allemagne + 17,8 % et Autriche + 12 %.

- Pour les ressortissants **turcs**, on observe dans l'ensemble une diminution des demandes de visas par rapport à la même période de l'an dernier (- 259 demandes, -5,3 %), avec un très fort recul pour le mois de septembre, alors que les demandes avaient continué d'augmenter ces derniers mois, par rapport à l'an dernier.

Cette évolution contraste avec celle observée dans d'autres pays, où l'augmentation reste marquée : France + 49,8 %, Autriche + 23 % et Allemagne + 9,8 %.

- L'**Iran** apparaît pour la première fois dans les dix pays enregistrant le plus grand nombre de demandes. L'augmentation des demandes est observable depuis le milieu de l'année 2014 déjà. Pendant la période sous revue, la hausse par rapport à l'an dernier est particulièrement nette pour les mois d'août et de septembre. Ce sont principalement les demandes de visa à des fins touristiques et pour des voyages d'affaires qui augmentent, mais la plupart des demandes, au troisième trimestre, restent motivées par la visite à des amis ou à des parents résidant en Suisse.

Depuis l'élection du modéré Hassan Rohani à la présidence de la République et une possible levée des sanctions qui frappent le pays, une certaine ouverture se fait sentir. Cette liberté nouvelle est de plus en plus souvent utilisée pour des voyages vers l'Europe. Par ailleurs, les relations économiques entre l'Iran et l'Occident se sont intensifiées depuis la signature, cet été, de l'accord sur le programme nucléaire iranien, ce qui a aussi entraîné une augmentation marquée des voyages d'affaires.

Les demandes de visa de ressortissants iraniens ont moins augmenté en Allemagne (+ 3,6 %) et en France (+ 6,9 %), mais l'Autriche a enregistré une hausse spectaculaire (+ 107 %).

- Les ressortissants des **Émirats arabes unis** sont exemptés de l'obligation de visa depuis le 6 mai 2015, ce qui explique la très forte diminution des demandes de visa à la représentation suisse d'Abou Dabi au troisième trimestre 2015 (- 2817 demandes, - 33,2 %). La représentation suisse d'Abou Dabi n'a ainsi délivré de visas qu'à des personnes d'autres nationalités, le 50 % environ à des ressortissants indiens, et 10 % à des ressortissants pakistanais.

Collaboration avec des prestataires de services externes

Dans 21 pays, la Suisse collabore avec des prestataires de services externes. Aujourd'hui, 49 centres externes sont à la disposition des demandeurs d'un visa Schengen, qui peuvent y faire saisir électroniquement les données nécessaires au traitement de leur demande.

Par rapport au deuxième trimestre 2015, la proportion des demandes de visas faites auprès d'un prestataire de services externe est en léger recul. Au troisième trimestre, la proportion des demandes de visa déposées auprès des prestataires de services externes TLScontact et VFS Global a atteint environ 71 %. Pour le deuxième trimestre 2015, cette proportion était d'environ 76 % (cf. 2.1).

Buts du séjour

Au troisième trimestre 2015, environ 90 % des demandes étaient motivées par l'un des trois principaux buts de séjour que sont le *tourisme*, la *visite à la famille ou à des amis* et les *affaires*. Les voyages touristiques représentaient quelque 50 % des visas délivrés.

Bien que le nombre total de visas délivrés soit en légère diminution par rapport à la même période de l'an dernier, on observe une augmentation pour les visas à des fins touristiques (+ 1510 visas, + 2,2 %). En revanche, on note une diminution des visas pour une visite à la famille ou à des amis (- 1678 visas, - 2,4 %) ou pour un voyage d'affaires (- 1518 visas, - 2,2 %). La tendance constatée au premier semestre se confirme donc que le nombre de visas délivrés en 2015, qui reste à un niveau élevé, s'explique principalement par une augmentation des demandes pour des voyages touristiques (cf. 3.1, 3.2).

Au total, 77 % des visas délivrés par la Suisse pour des voyages à but touristique l'ont été à des ressortissants chinois, indiens, saoudiens ou thaïlandais. Pour les visites à la famille, la plupart des visas ont été délivrés à des ressortissants du Kosovo, de Russie, d'Inde, de Turquie et de Chine (44 % des visas délivrés pour visite à la famille ou à des amis, cf. 3.3).

Sexe et âge des demandeurs

Au troisième trimestre 2015, légèrement plus de femmes (50,7 %) que d'hommes (49,3 %) ont fait une demande de visa. La répartition entre les sexes reste donc quasiment inchangée par rapport au troisième trimestre de l'an dernier, ou par rapport aux premier et deuxième trimestres de l'année en cours (cf. 4.1).

Concernant la répartition des différents groupes d'âge, on ne constate pas de différences majeures entre les femmes et les hommes. Au troisième trimestre, 48,6 % des demandeurs avaient entre 19 et 40 ans, 33,6 % avaient entre 41 et 65 ans, et 13,3 % avaient moins de 18 ans. Par rapport à la même période de l'an dernier, la proportion des 41 à 65 ans augmente légèrement (3^e trimestre 2014 : 32,2 %), tandis que la proportion des deux autres groupes diminue légèrement (cf. 4.2).

Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

Au troisième trimestre, les demandes de visa de titulaires d'un passeport diplomatique, d'un passeport de service, d'un passeport spécial ou d'un passeport officiel ne représentent qu'une faible proportion de 2,2 % de l'ensemble des demandes (3^e trimestre 2014 : 2,0 %). Ces visas ont été délivrés dans 39 % des cas pour une visite officielle, dans 44 % des cas pour un voyage d'affaires et dans 13 % des cas pour un séjour touristique. Cette répartition est peu ou prou la même que durant la même période de l'an dernier (cf. 5.1, 5.2).

Au troisième 2015, c'est la représentation de Suisse à Beijing qui continue de recevoir le plus grand nombre de demandes de visa pour des passeports spéciaux. Ce grand nombre de demandes est dû aux *passeports pour affaires publiques* qui sont délivrés pour des voyages d'affaires d'intérêt public aux cadres des entreprises d'État et aux membres de haut rang de délégations (cf. 5.3).

Le nombre de demandes de visa faites à Beijing et à Shanghai pour un passeport spécial n'a pratiquement pas augmenté entre le deuxième et le troisième trimestre 2015 (différence : 2 demandes). En revanche, la part de ces demandes dans le total des demandes de visa a diminué de manière parfois considérable par rapport au trimestre précédent (Beijing , 3^e trimestre : 5,9 %, 2^e trimestre : 15,5 % ; Shanghai, 3^e trimestre : 0,3 %, 2^e trimestre : 1,1 %). Cette diminution s'explique par le nombre beaucoup plus élevé de demandes de visa enregistrées en Chine au 3^e trimestre.

Dans les dix représentations enregistrant le plus de demandes de visa, la proportion des demandes concernant des passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels par rapport à l'ensemble des demandes est presque la même au troisième trimestre 2015 que pour la même période de l'an dernier. Par rapport au deuxième trimestre de 2015, en revanche, cette proportion diminue dans toutes les représentations. Pour les représentations hors de Chine, cette diminution s'explique par une baisse importante des demandes de visa pour des passeports spéciaux par rapport au trimestre précédent.

Visas humanitaires

Indication importante :

- Par rapport à la dernière édition du monitoring des visas (2^e trimestre 2015), l'évaluation des visas humanitaires a été modifiée. Les visas délivrés à des requérants d'asile ou des personnes admises à titre provisoire qui doivent se rendre à l'étranger pour des motifs importants ne sont plus comptabilisés dans les visas humanitaires.
En effet, ces visas ne sont pas délivrés pour des raisons humanitaires, au sens strict, bien qu'ils soient saisis comme tels dans le système, pour des raisons techniques.
- Pour que tous les chiffres puissent être comparés entre eux, les évaluations du chapitre 6 ont été adaptées. Elles ne peuvent donc pas être comparées avec celles de la précédente édition du monitoring des visas.

Le chapitre 6 recense tous les visas humanitaires délivrés pour l'un des motifs suivants :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL) délivrés en application de l'art. 25, par. 1, let. a, du code des visas, par exemple pour des situations médicales d'urgence (patients devant être opérés en Suisse).
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires : une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire à la représentation suisse compétente.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents installés en Suisse ont pu demander, à certaines conditions, un visa humanitaire en se fondant sur la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé qu'un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Sur ce nombre, 1000 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant de venir en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) des personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.

Au troisième trimestre 2015, un total de 308 visas humanitaires ont été délivrés. Ce chiffre était de 856 au troisième trimestre 2014, et de 185 au deuxième trimestre de cette année (cf. 6.1).

La diminution du nombre de visas humanitaires par rapport à la même période de l'an dernier est due au fait qu'au troisième trimestre 2014, des visas humanitaires ont encore été délivrés en application de la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens. Il s'agissait pour la plupart de cas faisant suite à une procédure de recours. L'augmentation des visas humanitaires au troisième trimestre par rapport aux mois précédents s'explique par le fait que depuis juin 2015, des visas humanitaires sont délivrés pour des demandes faites sur la base de la décision du Conseil fédéral du 6 mars 2015.

Pendant la période sous rapport, près de 80 % des visas humanitaires ont été délivrés dans des pays limitrophes de la Syrie, en premier lieu la Turquie et le Liban. Environ 75 % des visas humanitaires ont été délivrés à des Syriens et Palestiniens. Ce chiffre montre que le conflit en Syrie reste le principal motif pour la délivrance d'un visa humanitaire (cf. 6.2 et 6.3).

1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

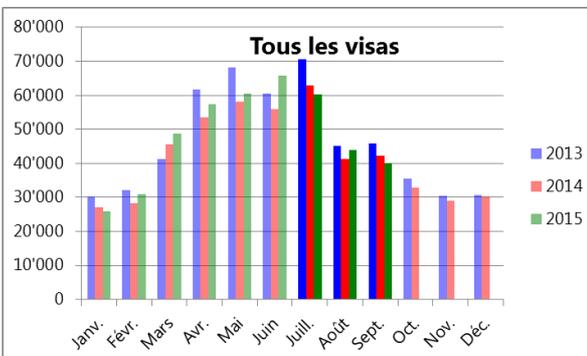
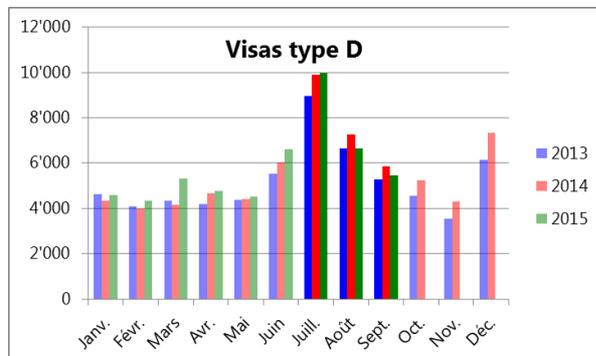
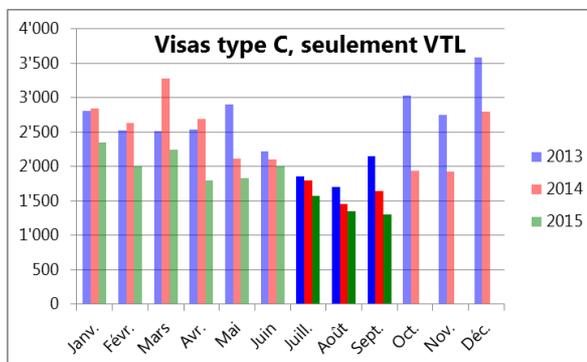
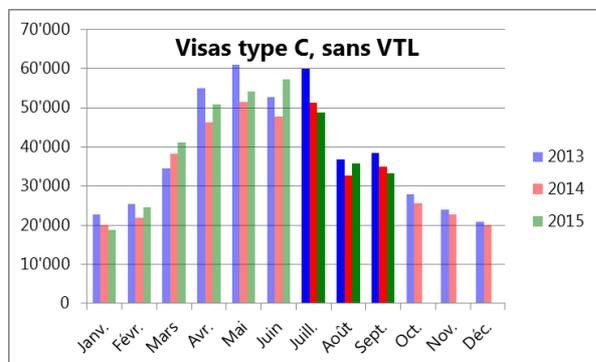
1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés, par types de visa

	Total		Schengen						National
	Demandes	Dél.	A		C		VTL	Proportion de refus	D
			Dél.	Ref.	Dél.	Ref.	Demandes	Dél.	Dél.
Janv.	28'019	25'765	2	3	18'805	2'197	2'355	9.6 %	4'603
Févr.	33'395	30'952	1	1	24'597	2'309	2'008	8.4 %	4'346
Mars	51'629	48'663	5	1	41'083	2'847	2'247	6.4 %	5'328
Avr.	59'877	57'371	2	0	50'813	2'378	1'795	4.6 %	4'761
Mai	63'447	60'456	4	0	54'092	2'875	1'830	5.1 %	4'530
Juin	69'484	65'912	3	1	57'277	3'480	2'011	5.7 %	6'621
Juill.	63'859	60'314	9	1	48'749	3'411	1'572	6.6 %	9'984
Août	46'654	43'814	9	3	35'816	2'749	1'345	7.1 %	6'644
Sept.	42'730	39'979	3	0	33'230	2'654	1'306	7.4 %	5'440
Total	459'094	433'226	38	10	364'462	24'900	16'469	6.4 %	52'257

Légende :

A : visa Schengen de transit aéroportuaire; **C** : visa Schengen uniforme; **VTL** : visa Schengen à validité territoriale limitée; **D** : visa national; **Dél.** : délivré; **Ref.** : refusé

1.2 Visas délivrés : évolution mensuelle



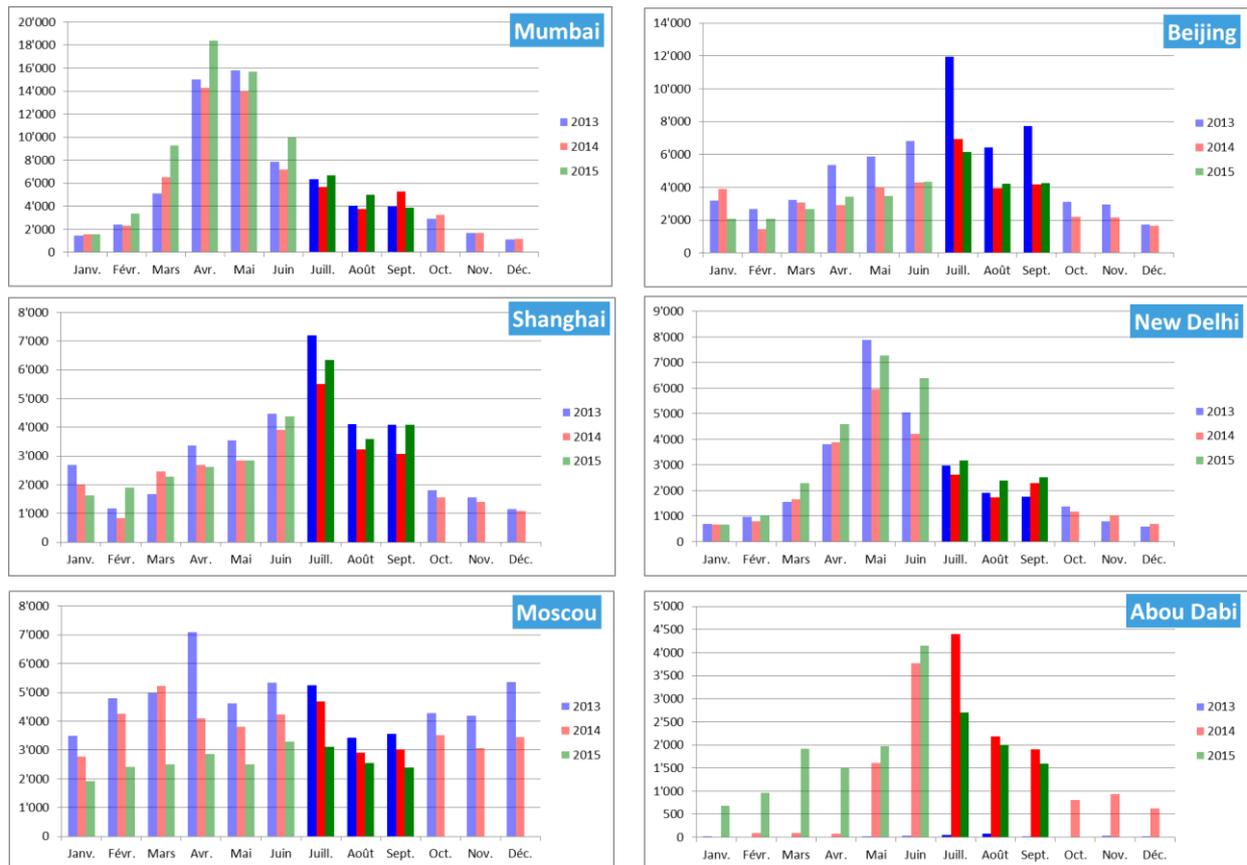
Indication :

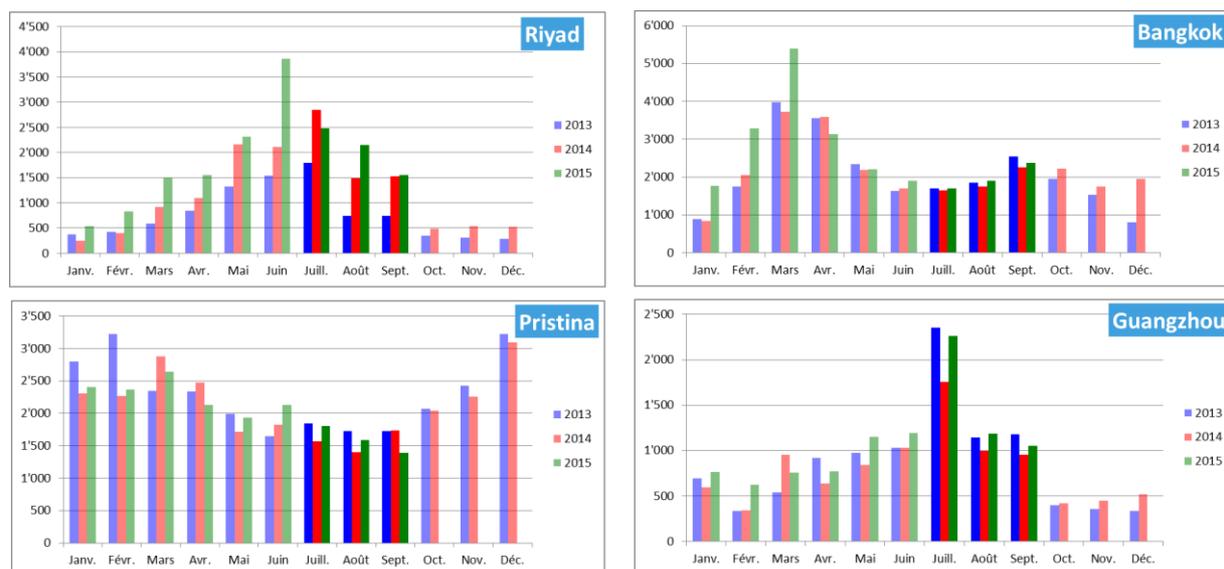
Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa au troisième trimestre 2015 et au troisième trimestre 2014

Représentations	Schengen			Nat.	Total			Troisième trimestre 2014		
	A	C	VTL	D	Dem.	Dél.	Ref.	Dem.	Position	Evolution
	Dem.	Dem.	Dem.	Dem.						
1 Mumbai Inde	0	14'701	5	898	15'604	15'165	439	14'716	2 (+1)	+ 6.0 %
2 Beijing Chine	0	13'940	9	662	14'611	14'307	304	15'050	1 (-1)	- 3.0 %
3 Shanghai Chine	0	13'635	0	400	14'035	13'911	124	11'802	3 (+/-0)	+ 18.9 %
4 New Delhi Inde	0	7'846	24	321	8'191	7'611	580	6'649	6 (+2)	+ 23.2 %
5 Moscou Russie	0	7'357	12	670	8'039	7'980	59	10'609	4 (-1)	- 24.2 %
6 Riyad Arabie saoudite	0	5'892	161	91	6'144	6'055	89	5'854	8 (+2)	+ 5.0 %
7 Bangkok Thaïlande	1	5'597	5	357	5'960	5'697	263	5'625	9 (+2)	+ 6.0 %
8 Abou Dabi EAU	0	5'508	77	80	5'665	5'405	260	8'482	5 (-3)	- 33.2 %
9 Pristina Kosovo	1	949	3'019	809	4'778	3'806	972	4'698	10 (+1)	+ 1.7 %
10 Guangzhou Chine	0	4'300	0	202	4'502	4'419	83	3'704	11 (+1)	+ 21.5 %

1.4 Evolution des demandes de visa dans ces dix représentations

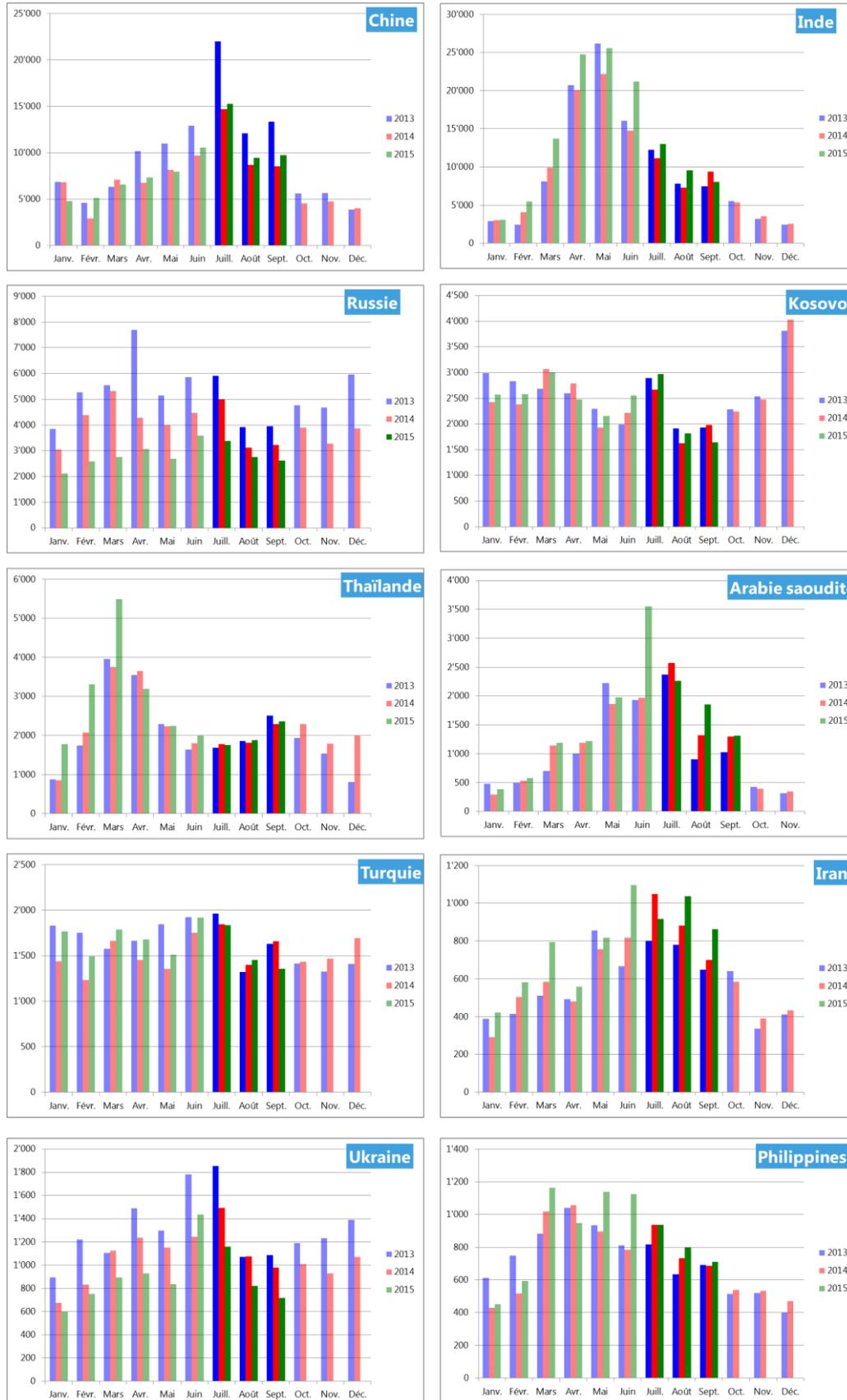




1.5 Demandes de visa au troisième trimestre 2015 : les dix principaux pays d'origine des demandeurs

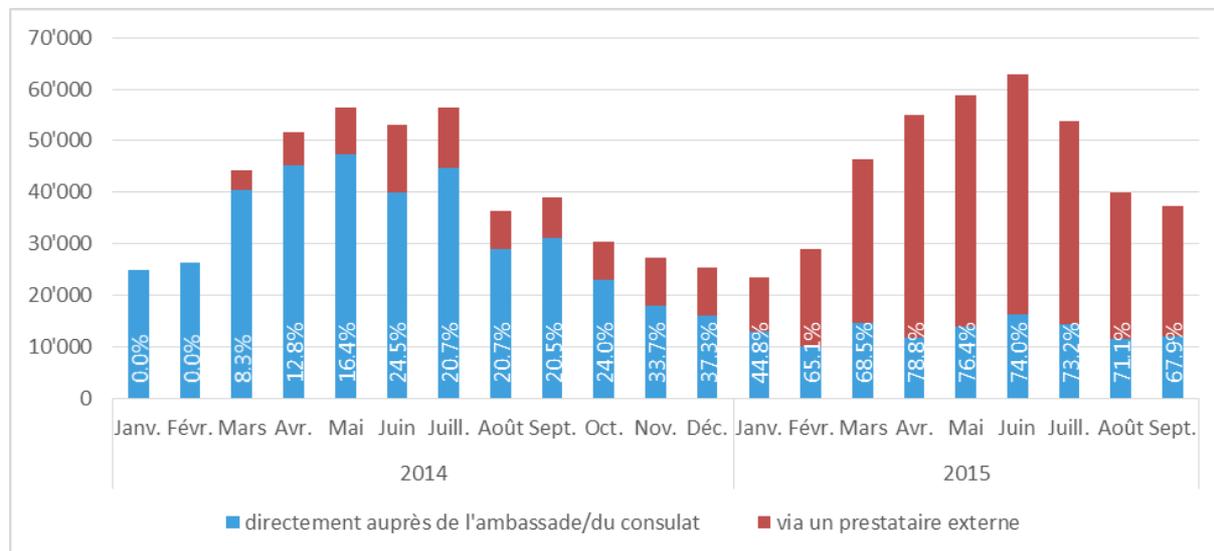
Pays	Schengen			Nat.	Total			Demande faite dans le pays	Troisième trimestre 2014		
	A	C	VTL	D	Dem.	Dél.	Ref.		Dem.	Position	Evolution
Chine	2	32'782	31	1'646	34'461	33'924	537	96.0 %	31'952	1 (+/-0)	+ 7.9 %
Inde	0	29'022	2	1'551	30'575	29'498	1'077	77.4 %	27'850	2 (+/-0)	+ 9.8 %
Russie	0	7'527	84	1'192	8'753	8'703	50	89.8 %	11'324	3 (+/-0)	- 22.7 %
Kosovo	1	1'001	3'085	2'340	6'427	5'381	1'046	71.4 %	6'265	4 (+/-0)	+ 2.6 %
Thaïlande	1	5'628	2	361	5'992	5'698	294	95.6 %	5'881	5 (+/-0)	+ 1.9 %
Arabie saoudite	0	5'191	131	104	5'426	5'417	9	97.2 %	5'190	6 (+/-0)	+ 4.5 %
Turquie	5	3'498	8	1'138	4'649	4'441	208	81.3 %	4'908	7 (+/-0)	- 5.3 %
Iran	9	2'536	22	251	2'818	2'716	102	84.0 %	2'634	11 (+3)	+ 7.0 %
Ukraine	0	2'079	1	612	2'692	2'586	106	86.1 %	3'547	8 (-1)	- 24.1 %
Philippines	0	2'196	1	247	2'444	2'304	140	56.4 %	2'397	12 (+2)	+ 2.0 %

1.6 Evolution des demandes pour les dix principaux pays



2 Collaboration avec des prestataires de services externes

2.1 Proportion des demandes de visa Schengen déposées auprès d'un prestataire de services externes



Indication :

Les données concernant les prestataires de services externes sont disponibles à partir de mars 2014.

2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes au troisième trimestre 2015

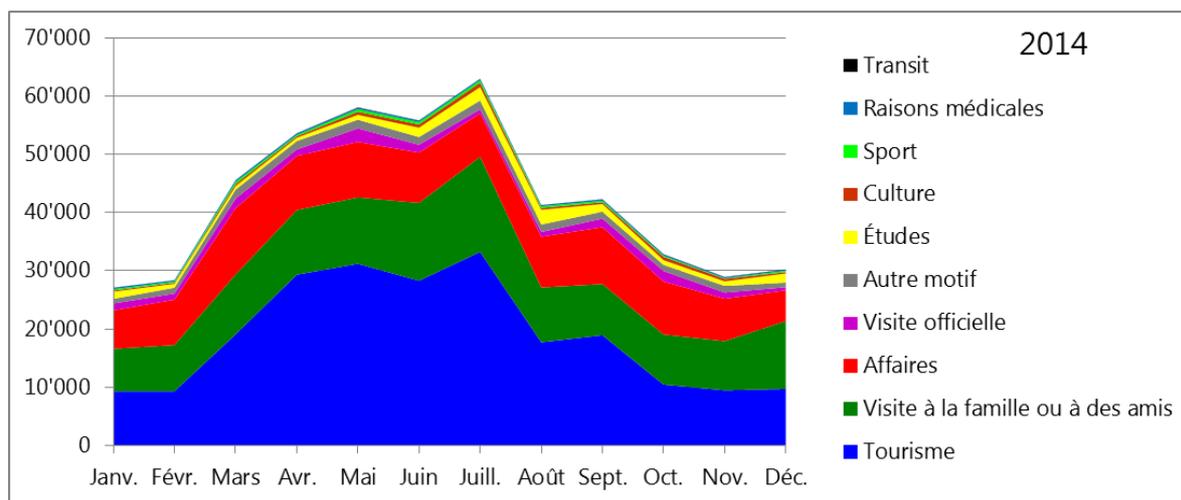
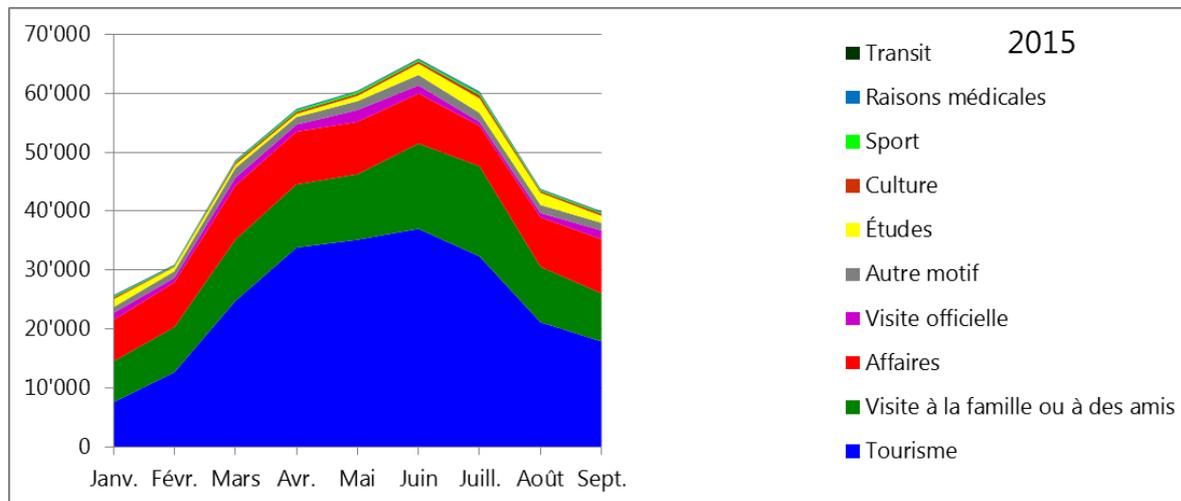
	Représentation	Demandes de visa Schengen	Via prestataire externe	Proportion
1	Mumbai, Inde	14'706	14'218	96.7 %
2	Shanghai, Chine	13'635	12'867	94.4 %
3	Beijing, Chine	13'949	11'949	85.7 %
4	New Delhi, Inde	7'870	7'520	95.6 %
5	Moscou, Russie	7'369	5'604	76.0 %
6	Riyad, Arabie saoudite	6'053	5'473	90.4 %
7	Bangkok, Thaïlande	5'603	5'040	90.0 %
8	Abou Dabi, EAU	5'585	5'010	89.7 %
9	Guangzhou, Chine	4'300	4'066	94.6 %
10	Istanbul, Turquie	3'984	3'419	85.8 %

Indication :

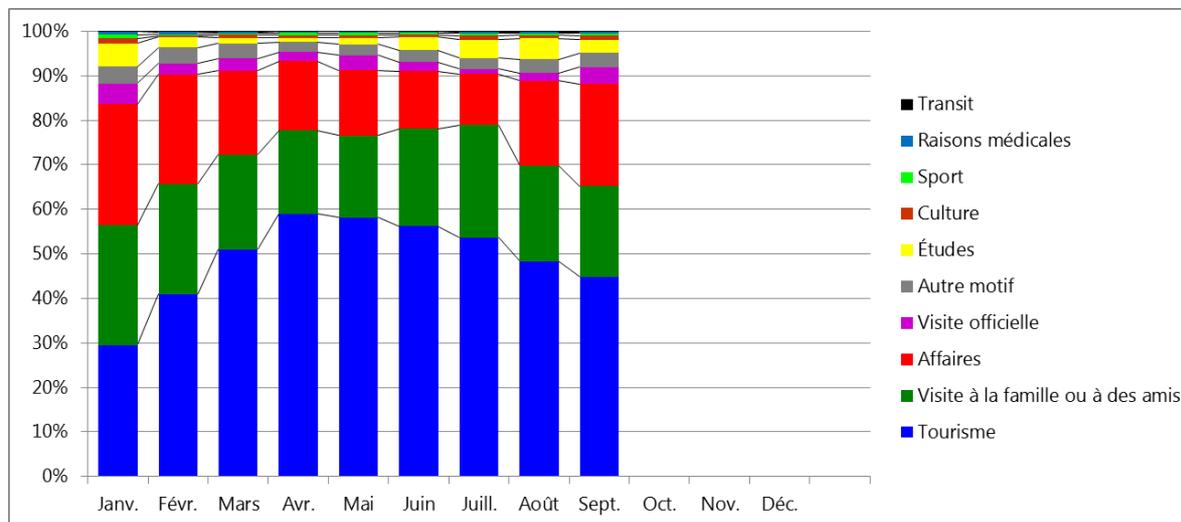
Une comparaison avec l'année précédente n'est pas possible en raison du manque de données. En outre, dans certaines représentations, la saisie électronique des données n'a été introduite qu'au premier semestre 2015.

3 Buts du séjour

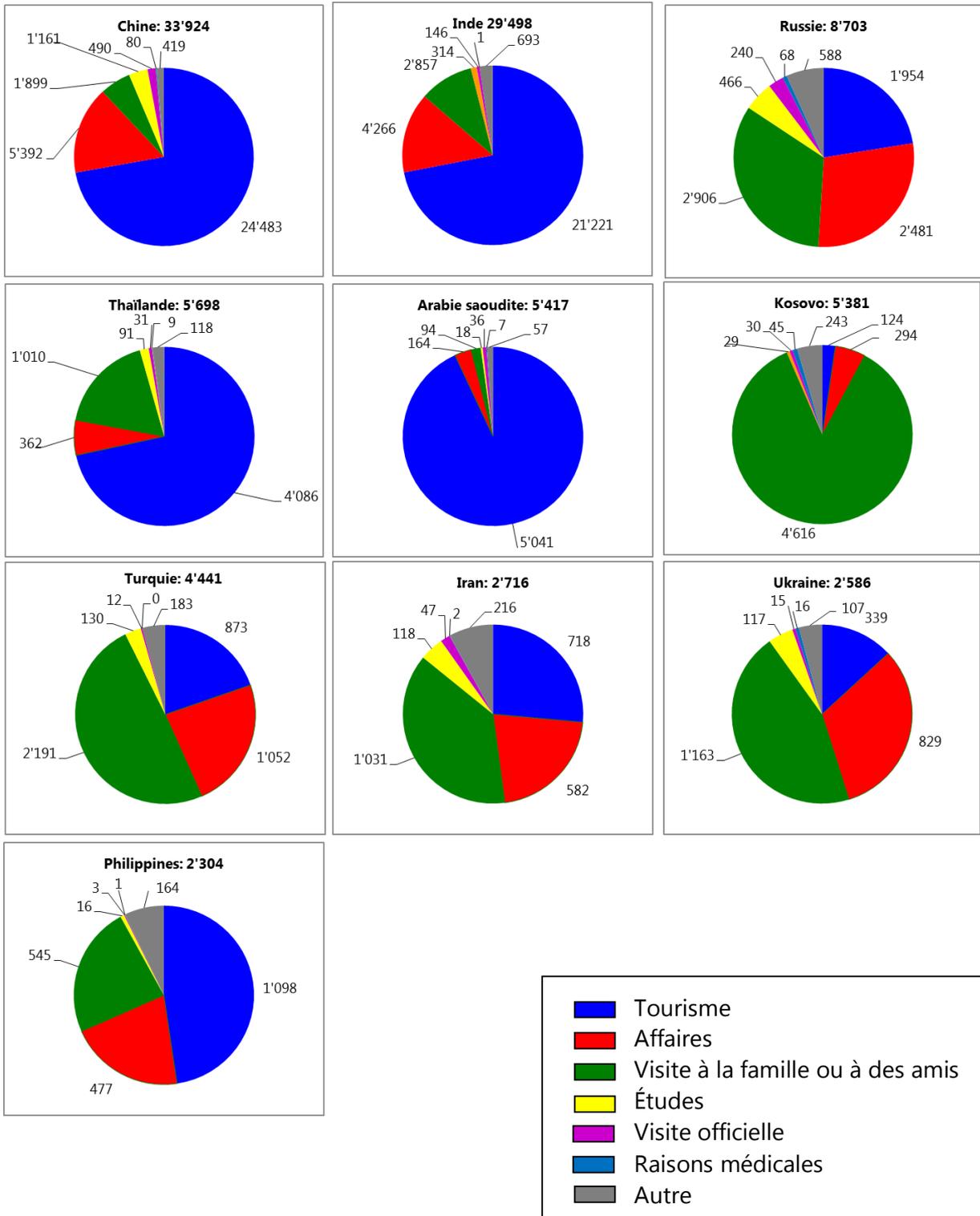
3.1 Evolution des dix buts de séjour possible, années 2014 et 2015



3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2015



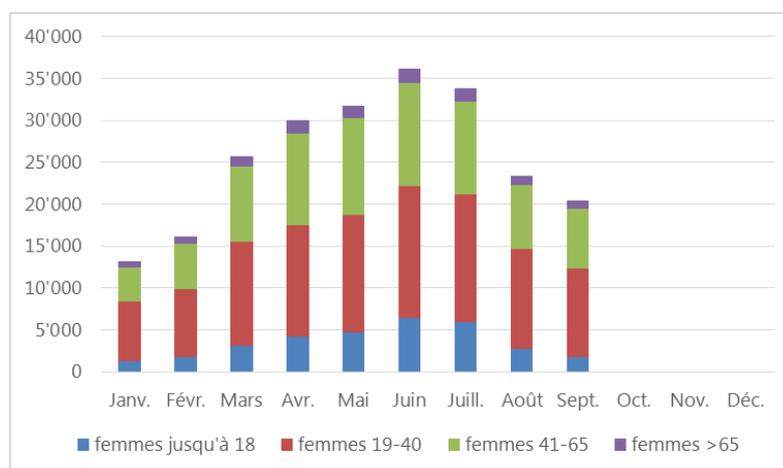
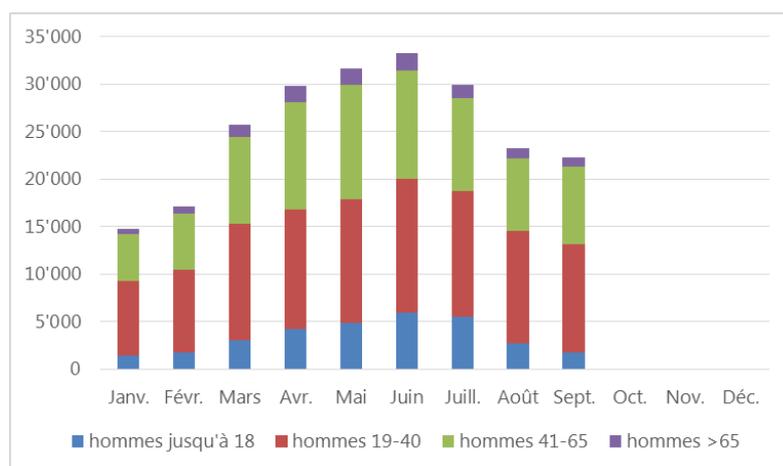
3.3 Les dix pays ayant délivré le plus de visas au troisième trimestre de 2015, ventilés par but du séjour



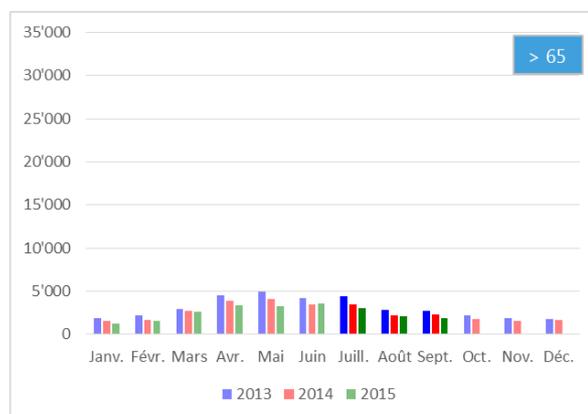
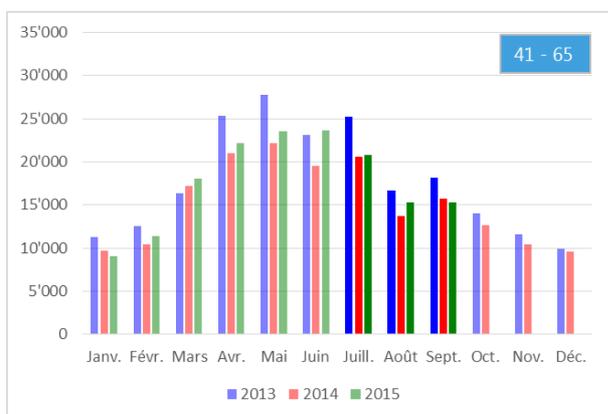
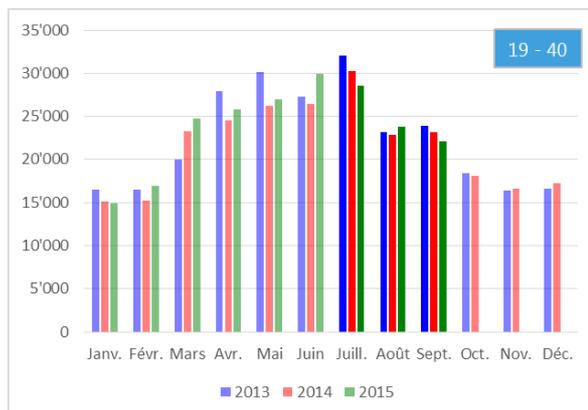
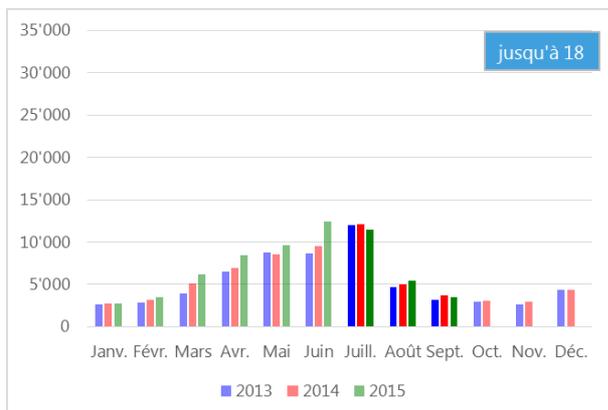
4 Sexe et âge des demandeurs

4.1 Sexe et âge des demandeurs en 2015

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Hommes	14'812	17'097	25'737	29'846	31'642	33'307	29'970	23'261	22'256			
jusqu'à 18	1'454	1'720	3'067	4'207	4'884	5'992	5'536	2'697	1'732			
19-40	7'803	8'782	12'296	12'619	12'957	14'078	13'223	11'810	11'453			
41-65	4'975	5'889	9'043	11'250	12'074	11'337	9'764	7'697	8'190			
>65	580	706	1'331	1'770	1'727	1'900	1'447	1'057	881			
Femmes	13'152	16'165	25'774	30'031	31'805	36'177	33'889	23'393	20'474			
jusqu'à 18	1'317	1'729	3'089	4'219	4'760	6'375	5'899	2'756	1'757			
19-40	7'080	8'138	12'469	13'224	13'964	15'813	15'326	11'969	10'636			
41-65	4'102	5'451	8'971	10'964	11'510	12'286	11'058	7'598	7'107			
>65	653	847	1'245	1'624	1'571	1'703	1'606	1'070	974			



4.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2013 à 2015



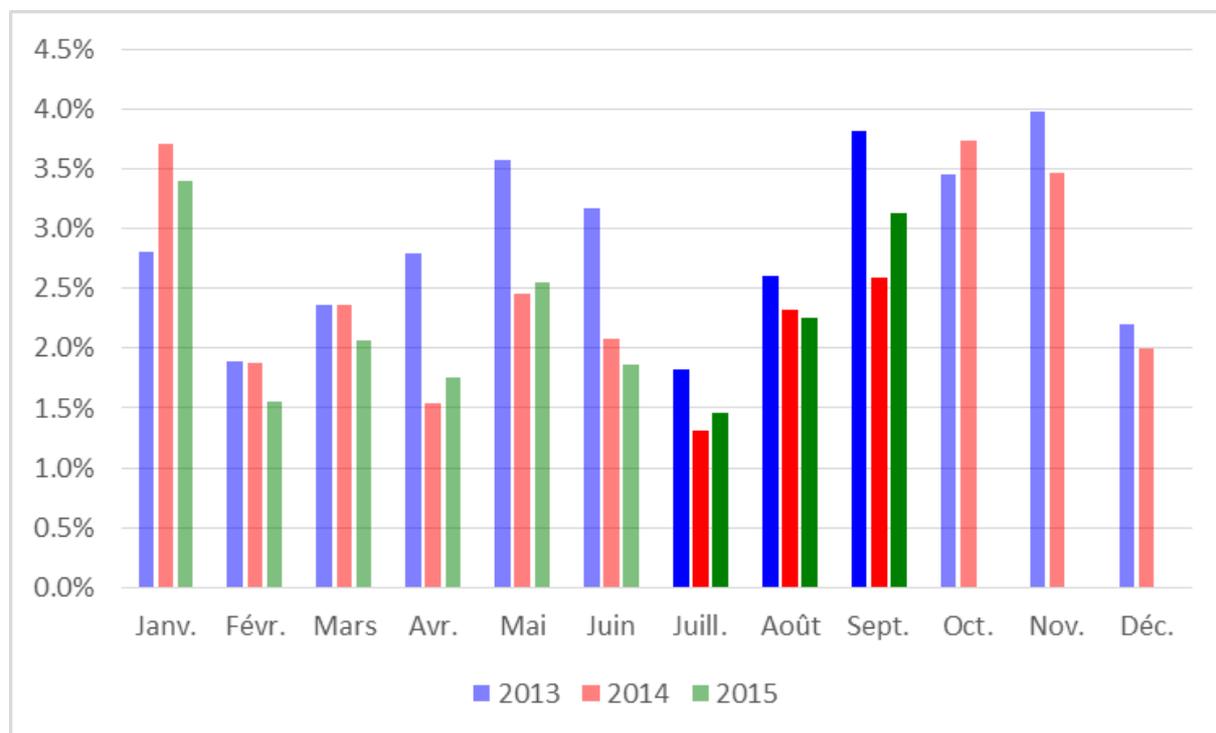
5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

5.1 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2015

	Total des demandes	Demandeurs titulaires de passeports D+S+Sp+O					Proportion sur le total des demandes
		diplomatique	de service	spécial	officiel	Total	
Janv.	27'965	231	279	353	91	954	3.4 %
Févr.	33'262	163	139	164	51	517	1.6 %
Mars	51'511	206	257	447	156	1'066	2.1 %
Avr.	59'877	222	263	436	132	1'053	1.8 %
Mai	63'447	378	465	568	208	1'619	2.6 %
Juin	69'484	348	356	474	115	1'293	1.9 %
Juill.	63'859	225	207	432	72	936	1.5 %
Août	46'654	143	202	599	106	1'050	2.3 %
Sept.	42'730	228	430	476	203	1'337	3.1 %
Total	459'094	2'144	2'598	3'949	1'134	9'825	2.1 %

Légende : **D+S+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel

5.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2013 à 2015

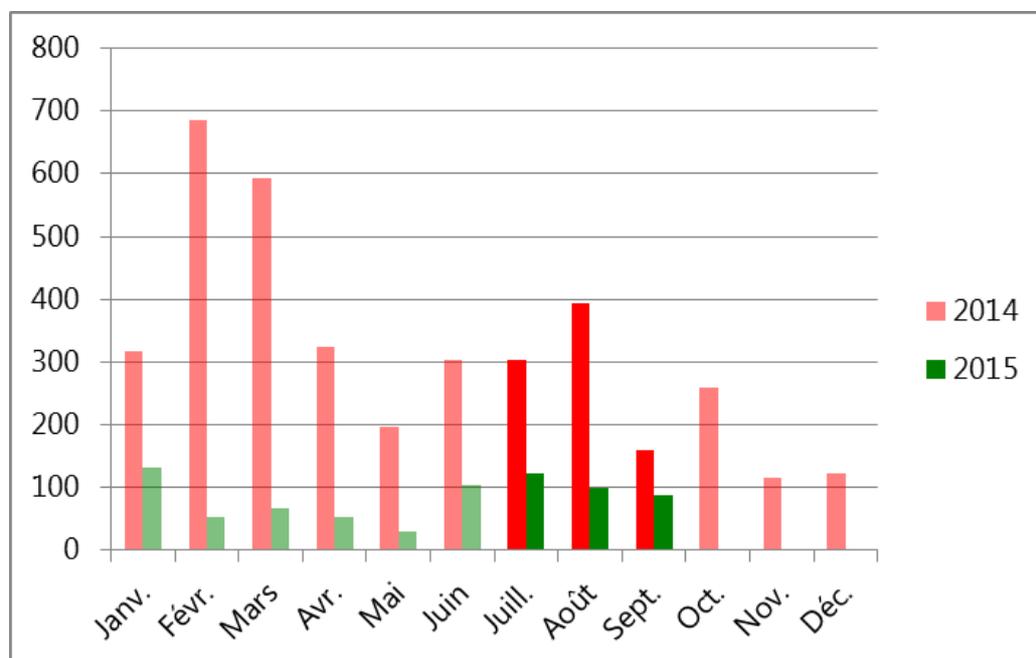


5.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels : les dix principales représentations au troisième trimestre 2015

	Représentation	Troisième trimestre 2015			Troisième trimestre 2014		
		Demandes		Proportion	Demandes		Proportion
		D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O	D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O
1	Beijing, Chine	1'729	29'222	5.9 %	1'521	30'100	5.1 %
2	Riyad, Arabie saoudite	148	12'288	1.2 %	191	11'708	1.6 %
3	Koweït, Koweït	120	6'202	1.9 %	123	5'384	2.3 %
4	Shanghai, Chine	118	28'070	0.4 %	64	23'604	0.3 %
5	Kinshasa, RD Congo	93	730	12.7 %	82	758	10.8 %
6	New Delhi, Inde	69	16'382	0.4 %	153	13'298	1.2 %
7	Guangzhou, Chine	66	9'004	0.7 %	151	7'408	2.0 %
8	Dhaka, Bangladesh	57	848	6.7 %	72	1'112	6.5 %
8	Islamabad, Pakistan	57	1'634	3.5 %	71	1'660	4.3 %
10	Moscou, Russie	56	16'078	0.3 %	57	21'218	0.3 %

6 Visas humanitaires

6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés ; comparaisons 2014 et 2015



	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2014	317	685	593	324	196	303	303	393	160	260	115	122	5'785
2015	131	52	68	52	30	103	122	99	87				2'759

Indication :

Données disponibles à partir du 17 janvier 2014.

6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au troisième trimestre 2015, ventilés par les cinq principales représentations

Istanbul, Turquie	123
Beyrouth, Liban	105
Amman, Jordanie	16
Pristina, Kosovo	11
Colombo, Sri Lanka	6

6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au troisième trimestre 2015, ventilés par les cinq principales nationalités

Syrie	196
Palestine	33
Sri Lanka	13
Kosovo	12
Irak	9

7 Impressum

Le Monitoring des visas est établi par les Sections Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) et Analyses (Domaine de direction Asile) du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question :

visa@sem.admin.ch

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Division Entrée
Section Bases Visas
Quellenweg 6
3003 Berne-Wabern